



## Séance ordinaire du 11 juillet 2022

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 juillet 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Monsieur Guy Gauthier        | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless   | poste no 5 |
| Madame Annie Chevalier       | poste no 6 |

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Absents : Monsieur Yves Leduc      poste no 1  
              Madame Danièle Tremblay    poste no 3

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

### 1.1

## **RÉSOLUTION 2022-07.172 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **1. GESTION ADMINISTRATIVE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022
- 1.5. Entériner le paiement des comptes du mois de mai et approbation de paiement des comptes du mois de juin 2022
- 1.6. Dépôt des rapports confirmant la participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 1.7. Ajout à la police d'assurance – assuré additionnel
- 1.8. Confirmer l'embauche de madame Sophie Brien
- 1.9. Adoption du budget 2022 révisé de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides
- 1.10. Lettre d'entente 2022-04 avec le Syndicat de la Fonction publique, section locale 4450

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3. TRAVAUX PUBLICS**

- 3.1. Demande de subvention pour chemins à double vocation 2021-2022
- 3.2. Mandat à la firme DEC Enviro pour l'évaluation environnementale du site, phase 1, du site situé au 59 rue principale est, L'Ascension

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1. Autoriser l'achat de bacs

### **5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

- 5.1. Adoption du règlement numéro 2022-539 amendant le règlement numéro 2000-346 intitulé Règlement relatif aux divers permis et certificats visant à encadrer les usages de location à court terme
- 5.2. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-540 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme
- 5.3. Chantier forestier Jarret de chien

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1. Embauche d'une responsable de la bibliothèque

**7. DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.2**

**RÉSOLUTION 2022-07-173  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
13 JUIN 2022**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.3**

**RÉSOLUTION 2022-07-174  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2022**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.4**

**RÉSOLUTION 2022-07-175  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2022, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

**1.5** **RÉSOLUTION 2022-07-176**  
**ENTÉRINER LE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE MAI ET**  
**APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE JUIN**  
**2022**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'entériner le paiement des comptes du mois de mai 2022 au montant de 142 292,93 \$ et d'approuver le paiement des comptes pour le mois de juin 2022 au montant de 343 111,60 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.6** **DÉPÔT DES RAPPORTS CONFIRMANT LA PARTICIPATION DES**  
**ÉLUS À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE**  
**EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Le directeur général et greffier trésorier confirme que les certificats de participation de chacun des élus, à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, attestée par la Commission municipale du Québec (CMQ), ont été déposés au bureau municipal.

**1.7** **RÉSOLUTION 2022-07-177**  
**AJOUT À LA POLICE D'ASSURANCE – ASSURÉ ADDITIONNEL**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'ajouter l'Association du Lac Gros-Brochet à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de trois cents dollars (300 \$), plus les taxes applicables.

Le coût de la prime sera assumé par la Municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.8** **RÉSOLUTION 2022-07-178**  
**CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE BRIEN**

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Sophie Brien, une période de probation de six (6) mois était prévue (résolution 2022-01-007);

CONSIDÉRANT la nomination de madame Brien au poste de directrice des finances le 11 avril 2022 (résolution 2022-04-088);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que madame Brien satisfait aux exigences du poste;



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer madame Sophie Brien au poste directrice des finances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.09**

**RÉSOLUTION 2022-07-179  
ADOPTION DU BUDGET 2022 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le budget 2022 révisé de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**1.10**

**RÉSOLUTION 2022-07-180  
LETTRE D'ENTENTE 2022-04 AVEC LE SYNDICAT DE LA  
FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4450**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente numéro 2022-04 – prime chef d'équipe, avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450.

Le conseiller monsieur Guy Gauthier ayant voté contre.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3.1**

**RÉSOLUTION 2022-07-181  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHEMINS À DOUBLE  
VOCATION 2021-2022**

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles transmet directement au ministère des Transports l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT que, ne recevant plus les données du ministère des Ressources naturelles, la Municipalité ne connaît pas le nom des chemins



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

affectés par un nombre de voyages égal ou supérieur à 1000 ainsi que la distance parcourue sur chacun d'entre eux, pour cette raison la Municipalité est dans l'obligation de soumettre tous les chemins pouvant faire l'objet de transport de bois, soit :

| Nom du chemin                                   | KM       | Ressources | Nombre de voyages |
|---|----------|------------|-------------------|
| Chemin de la Maison-de-Pierre                   | 7,00     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Chemin des Iles                                 | 7,00     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Chemin de L'Entrelacs                           | 6,20     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Montée de la Mer-Bleue                          | 6,40     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Chemin du Tour-du-Lac-Lynch Nord                | 1,60     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Chemin du Lac-Lynch                             | 5,20     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Montée de la Mine et chemin de la Rivière-Rouge | 5,40     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Rue Principale Est                              | 0,60     | Bois brut  | Connu du MTQ      |
| Total   | 39,40 km |            |                   |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que la municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports la compensation pour l'entretien des chemins à double vocation répondant aux critères pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3.2

**RÉSOLUTION 2022-07-182**  
**MANDAT À LA FIRME DEC ENVIRO POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE, PHASE I, DU SITE SITUÉ AU 59 RUE PRINCIPALE EST, L'ASCENSION**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présélectionné le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal, présenté par la Municipalité en 2021 dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation environnementale du site, soit le 59, rue Principale Est, L'Ascension;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour ladite évaluation;

CONSIDÉRANT que les coûts sont admissibles à l'aide financière;



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter l'offre de service de DEC Enviro, au montant de mille neuf cents dollars (1 900 \$) plus les taxes applicables, pour une évaluation environnementale de site, phase I.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**4.1**                    **RÉSOLUTION 2022-07-183**  
**AUTORISER L'ACHAT DE BACS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la soumission de la compagnie USB Loubac ltée du 31 mai 2022, pour l'achat de 24 bacs verts et 24 bacs noirs, au montant de six mille trois cent quatre-vingt-deux dollars et sept cents (6 382,07 \$), taxes et transport inclus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**5.1**                    **RÉSOLUTION 2022-07-184**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-539 AMENDANT LE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-346 INTITULÉ RÈGLEMENT**  
**RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS VISANT À**  
**ENCADRER LES USAGES DE LOCATION À COURT TERME**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-539 amendant le règlement numéro 2000-346 intitulé Règlement relatif aux divers permis et certificats visant à encadrer les usages de location à court terme, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**5.2**                    **RÉSOLUTION 2022-07-185**  
**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-540**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-348 INTITULÉ**  
**RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE VISANT À ENCADRER LES**  
**USAGES DE LOCATION À COURT TERME**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 2022-540 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

5.3

**RÉSOLUTION 2022-07-186**  
**CHANTIER FORESTIER JARRET DE CHIEN**

CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2021, la Municipalité a été avisée que le chantier forestier « Jarret de chien » faisait l'objet d'une demande d'harmonisation de la part du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT que ce chantier n'a pas fait l'objet de consultation publique dans le cadre du Plan d'aménagement forestier opérationnel (PAFO);

CONSIDÉRANT la forte densité de personnes à proximité de ce lieu, dû à la présence d'un camping de 220 emplacements et d'habitations;

CONSIDÉRANT que le petit territoire visé par la coupe de bois est très fréquenté par différents usagers;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait prévu approcher la MRC d'Antoine-Labelle afin de mettre en vente des terrains de villégiature aux abords du chemin de la Maison-de-Pierre et ce, afin de densifier ce secteur et ainsi consolider l'infrastructure routière déjà en place;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait des visées de développement et de conservation pour ce secteur ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se positionner dans le projet de la MRC d'Antoine-Labelle pour la diversification des circuits de plein air;

CONSIDÉRANT que dans la logique de la mise en place de l'Aire protégée de la Vallée de la Haute- Rouge, ces terres publiques auraient dû faire partie de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir les mêmes droits que ceux déjà obtenus dans le secteur du lac Mousseau à l'effet que lui soit concédé à des fins de parc, ce secteur de terres publiques;

CONSIDÉRANT que devraient être considérés; la fragilité des écosystèmes et la faune abondante du secteur avec la présence de milieux humides, du ruisseau Curières et de la Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT que l'objectif qui semble sous-tendre ce chantier est la volonté des bénéficiaires et du MFFP de faire une voie de contournement et un pont afin de contrer la restriction de tonnage du pont Maison-de-Pierre;

CONSIDÉRANT que la construction d'un autre pont et d'une autre voie de circulation viendrait perturber les écosystèmes en place alors qu'il existe une infrastructure de ce type à quelques mètres de distance;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports tarde à réparer le pont Maison-de-Pierre et perturbe ainsi la circulation forestière;



Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

CONSIDÉRANT que la Municipalité favorise la réfection du pont actuel plutôt que la construction d'un nouveau pont

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de s'opposer à toutes coupes forestières et tous travaux prévus dans le chantier « Jarret de chien ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**6.1**

**RÉSOLUTION 2022-07-187  
EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher de madame Nathalie Bergeron, à titre de responsable de la bibliothèque, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 12 juillet 2022.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**DIVERS**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)**

**8**

**RÉSOLUTION 2022-07-188  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER**

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

---

Jean-Pierre Valiquette





Séance ordinaire  
du 11 juillet 2022

---

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général et  
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

\_\_\_\_\_  
Jacques Allard